



NOTE D'INFORMATION N°2026-01 Bis

TARIFICATION DES PRESTATIONS ANNEXES A COMPTER DU 01/01/2026

Réf : Délibération n°2025/22 du 28/10/2025 du Conseil d'Administration de l'EHPAD DOCTEUR DAGUES fixant les tarifs des prestations annexes applicables à compter du 01/01/2026

REPAS DES PERSONNELS--REPRESENTANTS SYNDICAUX :

- Prix du repas complet (plateau) = 4.00 €
- Prix du plat unique = 3.00 €

REPAS DES AGENTS EN FORMATIONS MUTUALISEES :

- Prix du repas = 10.00 €

REPAS DES FAMILLES - ACCOMPAGNANTS ET DES PERSONNES EXTERIEURES :

- Prix du repas accompagnant (midi) : 10.00 €
- Prix du repas accompagnant (soir) = 6.00 €
- Prix du repas enfant (jusqu'à 12 ans) = 5.00 €
- Prix du repas de fête = 18.00 €
- Prix du repas de grande fête = 25.00 €

UNITES TELEPHONIQUES 0.35 €

Salses le Château, le 09/01/2026

Directeur,
Philippe BARRIÈRE
Mickaël ANTOINE
Dominique DACHS, AAHP